

## **GE > Groupement d'employeurs**

Par PB1, le 20/06/2019 à 17:08

Bonjour,

Le groupement d'employeurs est une association de plusieurs entreprises qui vise à embaucher des salariés qu'une seule de ces sociétés ne pourrait pas employer ou pas dans les conditions idéales. Le groupement d'employeurs est une association ou une coopérative. En aucun cas, il ne peut se constituer dans un but lucratif. C'est le groupement qui est l'employeur du salarié.

Je voulais savoir si il etait possible d'utiliser ce type de contrat mais dans le cadre d'une societé a but lucratif ou bien est ce que uniquement une association ou une cooperative pouvait l'utiliser?

Merci